

Leçon-Etre citoyen-jeudi 11 juin

Un **citoyen français** est une personne qui a la nationalité française. Pour obtenir cette nationalité, il y a quatre façons différentes :

1. par le « droit du sang » : est considéré comme français tout enfant dont au moins l'un des deux parents est français ;
2. par le « droit du sol » : à sa majorité à 18 ans, devient automatiquement français l'enfant qui est né en France et a résidé en France au moins cinq ans entre ses 11 ans et sa majorité ;
3. par la « naturalisation » : un étranger majeur, résidant habituellement sur le sol français depuis au moins cinq ans peut demander à être naturalisé. Il doit montrer qu'il est bien intégré « à la communauté française » lors d'un entretien individuel. En particulier, il doit savoir bien parler le français ;
4. par le mariage : un étranger uni à un conjoint français depuis quatre ans peut demander à acquérir la nationalité française par déclaration.

Le citoyen peut profiter de ses droits et il a aussi des devoirs. Il appartient à une communauté, à une nation. Il doit participer à la vie politique en élisant des représentants (conseillers municipaux, président...).